

226C1100
FR0000036816-OP006-R04

20 juillet 2026

- Résultat de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

(Euronext Paris)

1. Portzamparc, Groupe BNP Paribas (« **Portzamparc** ») a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions de SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL (« la **Société** »), soit du 6 juillet 2026 au 17 juillet 2026 inclus, la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics (« **SMABTP** »)¹ et de Société Mutuelle d'Assurance sur la Vie du Bâtiment et des Travaux Publics (« **SMAvie BTP** »)¹ (ensemble « les **Initiateurs** »), agissant de concert avec SMA SA² et Imperio – Assurances et Capitalisation SA³ ont acquis, au prix unitaire de 8,20 €, 2 203 219 actions SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL par l'intermédiaire du membre de marché acheteur qu'elle a désigné.
2. Par conséquent, à la clôture de l'offre publique de retrait, les Initiateurs détiennent 126 853 655 actions SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL représentant autant de droits de vote, soit 95,5% du capital et des droits de vote théoriques de la Société⁴, et, de concert avec SMA SA et Imperio – Assurances et Capitalisation SA, après assimilation des 14 926 actions auto-détenues⁵, 128 923 602 actions SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL représentant 128 908 676 droits de vote⁶, soit 97,01% du capital et 97,00% des droits de vote théoriques de la Société.
3. La suspension de la cotation des actions SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Société d'assurance à forme mutuelle de droit français.

² Société anonyme à directoire.

³ Société anonyme à conseil d'administration.

⁴ Sur la base d'un capital composé, en date du 28 février 2026, de 132.890.512 actions et d'un nombre total de 132.890.512 droits de vote théoriques.

⁵ Les 14 926 actions auto-détenues par la Société, représentant 0,01% du capital de la Société sont assimilées en vertu des dispositions prévues à l'article L.233-9 I, 2° du code de commerce.

⁶ Il est rappelé que les 14 926 actions auto-détenues par la Société sont privées de droit de vote.